



Intimidation et violence

Bilan du plan de lutte septembre 2014 à mai 2016

École : Saint-Isaac-Jogues

Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous **le plus fiers**?

- Mise en place du protocole d'intervention et de l'outil de consignation des manquements majeurs.
- Rencontres de régulation avec l'équipe-école et une ressource de l'Institut Pacifique sur l'utilisation du programme Vers le Pacifique.
- Mobilisation de l'école et des différents partenaires de la communauté qui travaillent avec la même clientèle (élèves et familles) autour de la problématique de violence.
- Actualisation du projet Concert'action en collaboration avec l'Institut Pacifique et le Centre des jeunes Saint-Sulpice (Temps libre et intervenante famille).
- Refonte et application du code de vie par l'équipe-école au regard des recommandations issues de la recherche.
- Collaboration de l'Institut Pacifique pour l'accompagnement et la formation auprès du personnel du service de garde et du service du dîner.
- Mobilisation du personnel qui intervient lors de situation de conflit permettant de diminuer la quantité d'agression physique.
- Formation de tout le personnel concernant l'intervention rapide du personnel en soutien lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est rapportée à l'école (dénonciation de geste de violence par : élève, parent, citoyen, membre du personnel).
- Mise en place d'un plan de surveillance stratégique sur la cour d'école.
- Diminution de 32 % des gestes d'agressions physiques entre les élèves depuis deux ans.
- Réalisation de sondage auprès des parents et des membres du personnel nous permettant d'améliorer la collaboration école-famille.
- Actualisation de toutes les actions prévues au plan de lutte ainsi que les échéanciers.

Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire?

Le plan de lutte a permis de cibler nos interventions et de mobiliser l'ensemble du personnel face aux défis que nous avons identifiés lors de l'analyse des QES.

Nous avons dépassé largement la cible fixée à une diminution de 10 % en atteignant une diminution de 32 % des gestes d'agressions physiques entre les élèves de septembre 2014 à mai 2016.

Nous constatons un climat plus propice aux apprentissages et plus positif de façon générale à l'école. De plus, on remarque qu'il y a moins de perte de temps d'enseignement pour régler des situations de violence. L'éducatrice spécialisée peut consacrer plus de temps à la prévention plutôt que de répondre constamment aux urgences quotidiennes.

En 2015-2016, nous remarquons les effets bénéfiques des projets de valorisation et de prévention effectués par la TES tels que le projet intergénérationnel et les ateliers dans toutes les classes au niveau de la communication positive. La TES a pu faire aussi des suivis en prévention auprès d'élèves vulnérables.

<p>Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de sensibiliser et de rendre votre communauté éducative plus efficace en matière de prévention et de traitement de la violence ?</p>	<p>En ayant une analyse de situation juste et s'appuyant sur des données quantitatives et qualitatives (QES, sondage auprès des parents et du personnel), outils de consignation des gestes de violence, plan de réussite), cela nous permet d'intervenir de façon plus efficace et de cibler nos interventions. De plus, cela a permis de sensibiliser tous les membres du personnel face aux défis de notre milieu. Les actions énoncées dans notre plan de lutte ont eu comme effet de mobiliser l'équipe-école et les différents acteurs du milieu vers des actions plus concertées et cohérentes.</p> <p>L'atteinte de résultats nous permet aussi de valider la pertinence et l'efficacité de nos moyens mis en place. Cela ne peut faire autrement que de mobiliser l'ensemble du personnel autour du prochain plan de lutte.</p> <p>Au mois de juin 2016, nous participerons à un projet pilote du MEES en partenariat avec la CSDM. Les membres de l'équipe-école seront invités à répondre à un questionnaire portant sur les actions de l'école pour un milieu dont le climat est sain, sécuritaire et bienveillant. Les résultats seront connus à l'automne. Cela nous permettra de nous ajuster dans nos actions.</p>
<p>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année scolaire 2016-2017 ?</p>	<p>Cible :</p> <p>Diminuer de 15 % le nombre des gestes d'agressions verbales entre les élèves et d'incivilité d'ici juin 2017.</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la technique ARASS afin de rendre visible, aux yeux de tous, les interventions des membres du personnel auprès des élèves et ainsi augmenter le sentiment de sécurité. De plus, cela aura comme effet de sensibiliser les élèves sur les gestes qui ne sont pas acceptables. - Planifier des actions pour augmenter la communication positive entre les élèves pour permettre de diminuer la violence verbale et les incivilités (programme de l'Institut pacifique). - Organisation d'activités thématiques pour sensibiliser les élèves au civisme. - Capsules web pour les parents pour permettre un retour à la maison avec leurs enfants. - Ateliers de prévention concernant les perceptions, la communication, la gestion des émotions, l'écoute et l'empathie (Vers le Pacifique). - Mobiliser le personnel autour de leur rôle d'accompagnateur auprès des élèves lors de situations de conflit afin de les rendre de plus en plus autonomes. - Collaborer avec l'Institut Pacifique, l'Entre-Maisons Ahuntsic et le SPVM (poste de quartier 27) dans le cadre du projet Concert'action (activités Temps Libre, intervenante famille et ateliers de prévention). <p>Malgré le fait que notre cible est maintenant d'ordre de la violence verbale, toutes les actions déjà mises en place pour contrer la violence physique seront maintenues avec les ajustements nécessaires. Cela reste une priorité à l'école. La violence demeure tolérance zéro.</p>

« Le conseil d'établissement procède **annuellement** à l'**évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (art. 83.1 LIP)